



Conditions générales régissant l'accès et l'utilisation du Service de vélos publics de Girona (ci-après, GIROCLETA) pour les tickets de courte durée.

Coordonnées du gestionnaire du service :

TRANSPORTS MUNICIPALS DEL GIRONÈS S.A.U., sise à Girona, plaça del Vi, n° 1, 17004 Girona et titulaire du NIF n° A-17207333.

1) Objet du contrat. L'objet du contrat est la réglementation générale des conditions d'utilisation du service de transport public individualisé en vélo (ci-après, GIROCLETA) implanté dans la zone urbaine de la commune de Girona, grâce auquel l'utilisateur peut retirer et utiliser un vélo dans les conditions prévues dans le présent document et le déposer dans l'une des stations prévues à cet effet après l'avoir utilisé.

2) Inscription en tant qu'utilisateur. L'utilisateur qui souhaite souscrire le service doit au préalable s'inscrire sur internet en tant qu'utilisateur en fournissant les informations demandées et choisir le tarif du ticket journalier proposé sur le site internet du Service (ci-après, le Site).

Une fois l'inscription et le dépôt d'une caution de 150 € réalisées la veille de la date réservée, l'utilisateur recevra par email le code lui permettant d'emprunter un vélo.

Le code d'accès est personnel et intransmissible. Sa durée de validité correspond au type d'abonnement souscrit. Il est strictement impossible aux moins de 16 ans de s'inscrire au Service de tickets de courte durée.

3) Utilisation du service. L'utilisateur a accès au service GIROCLETA grâce aux bornes d'informations présents dans chaque station, ainsi qu'aux écrans tactiles. Avec le code qu'il a reçu, il peut choisir le vélo disponible qu'il souhaite. Toute nouvelle utilisation des vélos implique l'acceptation des règles prévues. Il est interdit de stationner le vélo en tout autre lieu que les places qui lui sont réservées dans les stations GIROCLETA.

4) Horaires et tarifs. Les horaires de location des vélos sont de 6h du matin à 1h du matin le lendemain. En-dehors de ces horaires, seuls les retours sont possibles. L'abonnement journalier coûte 2 €, permettant d'emprunter un vélo pendant au maximum 1 heure consécutive. Avant l'arrivée à expiration de cette durée, l'utilisateur peut rendre le vélo et immédiatement en emprunter un autre.

En cas de dépassement de la durée prévue, toute demi-heure supplémentaire ou fraction sera facturée 0,50 €. Le montant correspondant au temps supplémentaire sera déduit de la caution une fois la durée d'abonnement terminée.

Les horaires et tarifs en vigueur à tout moment sont ceux indiqués sur le Site internet.

Si l'utilisateur garde le vélo en sa possession pendant une durée supérieure à 24 heures, le gestionnaire du service appliquera une pénalité de 150 €, et cela indépendamment de l'obligation de l'utilisateur de restituer le vélo et, le cas échéant, de répondre des réclamations qui peuvent lui être faites au titre des dispositions du point 8.

5) Déclaration de responsabilité. L'utilisateur déclare qu'il est majeur, connaît et accepte la réglementation en vigueur en matière de sécurité routière et de conduite de véhicules, et qu'il sait faire du vélo. Les moins de 18 ans âgés de plus de 16 ans peuvent utiliser le service s'ils sont accompagnés de leur père/mère ou tuteur légal. Toute inscription, souscription ou utilisation du service GIROCLETA est strictement interdite aux moins de 16 ans.

6) Droits de l'utilisateur. L'utilisateur acquiert, par la souscription du service GIROCLETA, le droit d'utiliser les vélos dudit service, dans les conditions et avec les limites prévues dans ce document. L'utilisateur pourra disposer des vélos dans des conditions adaptées à leur utilisation et à leur fonctionnement.

Pour toute réclamation concernant les conditions et particularités concernant la prestation du service, l'utilisateur peut s'adresser au prestataire du service par téléphone, au Bureau d'accueil des utilisateurs ou sur le site www.girocleta.cat.

TMG SA répondra à sa demande et/ou réclamation dans les plus brefs délais, et toujours dans les 15 jours calendaires suivant la demande.

7) Obligations de l'usager. L'usager s'engage, chaque fois qu'il utilise le service GIROCLETA, à :

- a) Utiliser le service et le vélo avec le plus grand soin ;
- b) Ne céder à aucun titre l'usage à des tiers ou à des membres de sa famille. Un seul vélo peut être utilisé à la fois ;
- c) Utiliser le vélo de ville uniquement pour son transport personnel ;
- d) Utiliser exclusivement le vélo en ZONE URBAINE, dans la commune de Girona, conformément à la réglementation municipale ;
- e) Informer le Bureau d'accueil des usagers de toute avarie ou toute détérioration que présente le vélo, en mentionnant le lieu et les conditions dans lesquelles il a été rendu. En cas d'avarie sur le vélo, ce dernier devra être déposé à la station la plus proche. Exceptionnellement, si les détériorations que présente le vélo sont d'une ampleur telle qu'il ne peut être déplacé, l'usager doit assurer la garde du vélo pendant une durée maximale de 24 heures à compter de la notification de l'avarie ;
- f) L'usager, à partir du moment où il a retiré le vélo pour l'utiliser, et jusqu'à sa restitution dans une station, doit assumer la garde et la surveillance du vélo, étant tenu personnellement responsable de son bon état et de sa restitution au terme de la période d'utilisation.
- g) L'usager, au moment de retirer le vélo pour l'utiliser, s'engage à :
 - i) Vérifier les freins ;
 - ii) Vérifier la fixation des éléments amovibles du vélo ;
 - iii) Régler la hauteur de la selle en fonction des besoins de l'usager ;
 - iv) Vérifier les phares avant et arrière ;
 - v) Si le vélo n'est pas dans un bon état d'usage, l'usager peut le rendre et en prendre un autre ;
- h) Rendre le vélo dans une station au terme de la durée d'utilisation, sans possibilité de prolongation ;
- i) Montrer le code reçu pour emprunter le vélo si un superviseur du service le lui demande ;

8) Responsabilité en cas de manquement. Tout manquement à l'une des obligations de l'usager peut donner lieu à la radiation de l'usager par TMG SA et par conséquent au blocage du code reçu.

L'usager déclare en outre qu'il sait et accepte que tout manquement à ses obligations donnera également lieu aux pénalités et frais supplémentaires en vigueur indiqués sur la fiche de tarifs publiée sur le site internet. TMG SA peut également engager des poursuites judiciaires au titre des dommages et préjudices causés par l'usager.

En cas de perte ou vol du vélo, l'usager a l'obligation d'informer dans un délai maximal de 24 heures de sa disparition, par email, téléphone ou en personne auprès du Bureau d'accueil des usagers, et de porter plainte auprès des services de police. L'usager doit présenter une copie de la plainte déposée dans un délai de 48 heures.

L'usager autorise le gestionnaire du service à encaisser via le système de paiement sécurisé habilité les frais générés ainsi que le montant des pénalités et éventuels frais supplémentaires, conformément aux dispositions du site internet du service.

La destruction totale ou partielle désigne tout dommage ou avarie que subit le vélo et qui n'est pas la conséquence d'une utilisation normale.

9) Limites d'utilisation. Il est interdit à l'usager de prêter, louer ou céder à des tiers le vélo GIROCLETA, ainsi que de l'utiliser de manière contraire aux dispositions du présent contrat et de la législation en vigueur. L'usager ne peut utiliser le vélo sur un terrain ou dans des conditions non adaptés à ce dernier.

Le transport d'autres passagers que l'usager du vélo est interdit. Il est interdit de démonter et/ou de modifier partiellement ou totalement le vélo. L'utilisation du vélo à des fins commerciales est interdite.

10) Traitement des données personnelles :

Responsable du traitement : Mairie de Girona

Opérateur du traitement : Transports Municipals del Gironès, S.A.

Objectif : gérer votre demande d'inscription au service public de prêt de vélos de Girona de la Girocleta et vérifier son utilisation correcte

Base légale : Loi sur le régime municipal et locat de Catalogne (Décret législatif 2/2003, art. 66).

Droits : vous pouvez les exercer en contactant Transports Municipals del Gironès S.A., plaça del vi, 1 – 17.004 Girona, ou via l'adresse e-mail info@girocleta.cat.

Plus d'informations sur le site [Dades Personals & Política de privacitat](#).

11) Arbitrage et consommation. Toutes les questions concernant l'utilisation de ce service doivent être présentées au Tribunal d'arbitrage de Girona, à l'Assemblée d'arbitrage de la consommation de Girona, à l'Assemblée d'arbitrage de Catalogne ou à l'Assemblée d'arbitrage du transport, par dénonciation du contrat par l'une des parties.